

Quévert, Roparz Hémon la motion qui divise

Le vote de la motion proposée hier soir par Maurice Briand a partagé le conseil et susciter le seul vrai débat de la soirée. Le sujet, il est vrai, était ultrasensible puisque la motion avait pour objet la condamnation de l'attentat de Quévert et l'injonction faite au centre culturel breton d'ôter le nom de Roparz Hémon de sa façade. L'opposition a refusé un amalgame qui « ne rendrait pas à la victime de l'attentat l'hommage qu'elle mérite ».

Le conseil municipal ronronnait depuis une petite heure, hier soir, et l'ordre du jour avait été épuisé sans que n'intervienne un réel débat. Ce n'est que lorsque Maurice Briand a proposé au vote une motion condamnant l'attentat de Quévert et faisant injonction au centre culturel breton d'enlever de sa façade le nom de Roparz Hémon que les tribuns locaux ont sorti le grand jeu.

Une diatribe de Maurice Briand

Maurice Briand, adjoint au maire, qui présentait la motion, n'a pas eu de mots assez durs pour fustiger les « **deux maladies du mouvement breton** », à savoir :

« la violence politique et sa phase aiguë que sont le terrorisme » d'une part et d'autre part « le négationnisme et l'oubli ».

« Il faut respecter la démocratie, réagir contre l'indifférence couarde » a-t-il déclaré avant de faire le procès du passé de Roparz Hémon dont le nom est associé au centre culturel breton de Guingamp.

Et de citer la thèse de Ronan Le Calvez avec force détails sur le rôle de l'homme sous l'occupation nazie. « Le mouvement breton doit faire son devoir de mémoire ».

Le refus de l'amalgame

Daniel Pennée, chef de file de l'opposition, a tout d'abord rendu hommage à Laurence Turbec et condamné l'attentat, pour lui source d'« écœurement »... « Mais dans la motion, a-t-il tout de suite ajouté, il y a amalgame. Certains propos vont dans le sens du règlement de compte et nous ne voulons pas faire d'amalgame avec l'attentat. Sur le nom de Roparz Hémon, je n'ai pas d'information. Avant de salir quelqu'un, il faut être sûr de la véracité de ses propos ».

Daniel Pennée a également réagi sur le vocable « mouvement breton » : « Non, il s'agit surtout de l'ARB ! Le mouvement breton, c'est nous tous. On est conscient de nos racines culturelles », a-t-il asséné avant de demander au nom de l'opposition un vote de la motion en deux parties : la première jusqu'à « Guerre mondiale » qu'elle a votée et la seconde (jusqu'à la fin) pour laquelle elle a refusé de voter.

Bertrand Bouédec contre la forme

Bertrand Bouédec (opposition), a fait part de son malaise devant la procédure employée : « Cette motion arrive en conseil à 18 h 30 ! La moindre des choses aurait été qu'elle fasse l'objet d'un consensus. Et puis, elle traite de deux choses bien différentes. On utilise la condamnation de l'attentat pour faire le procès d'un homme que je ne connais pas ».

Il a proposé de voter la partie de la motion qui condamne l'attentat de Quévert, quitte à voter une autre motion sur la suppression du nom de Roparz Hémon plus tard.

Jean-Pierre Ellien, pour sa part, a dit ne pas vouloir participer à une « mascarade » et souhaite laisser le débat se faire. **André Chartier**, quant à lui, ne veut pas « anticiper une sentence ».

Mona Caillarec se démarque.

Mais la réaction la plus inattendue est venue de Mona Caillarec (majorité) qui, elle aussi, a refusé l'amalgame : « Le centre culturel breton a choisi ce nom pour rendre hommage au grammairien. C'est un passé qu'il faut expurger, mais alors il faut faire le ménage partout. Votons jusqu'« ETA » mais je me refuse à cautionner l'amalgame. Ils n'étaient que 72 à l'époque à avoir fait le mauvais choix. On nous les renvoie sans cesse à ta figure ».

Maurice Briand a repris la parole pour enfoncer le clou en invoquant une atteinte manifeste à la conscience profonde des Bretons : « Aujourd'hui, on sait qui est Roparz Hémon. On ne veut pas être les derniers à avoir sur nos murs la tête débonnaire de ce fumeur de pipe ».

Noël Le Graët a compris le doute de l'opposition, tout en réfutant le terme d'amalgame : « Chacun réagit comme il le ressent... De là à honorer la mémoire de ce genre de personnes, il y a un pas qu'on ne peut pas franchir ».

La motion in extenso

« Le conseil municipal condamne l'ignoble et lâche attentat de Quévert qui a ôté la vie à notre compatriote Laurence Turbec, sur le lieu même de son travail.

Adresse à sa famille, à ses proches, à ses collègues de travail, l'assurance de ses condoléances affligées.

Le conseil municipal appelle tous ceux qui croient, et militent pour l'expression et l'épanouissement de la culture bretonne, à tirer les leçons de ce tragique événement.

En dénonçant le terrorisme et la violence politique. La Bretagne n'est pas aujourd'hui un territoire occupé. Rien n'y justifie la violence à l'encontre des personnes ou des biens. Il n'y a pas de droit d'asile ou de tradition d'hospitalité en Bretagne pour les assassins de l'ETA.

La résistance en Bretagne a payé un lourd tribut à la défense de la démocratie lors de la Seconde Guerre mondiale.

L'opinion publique bretonne ne saurait tolérer aujourd'hui que soient mis à l'honneur ceux qui furent les serviteurs appointés et les agents zélés de l'occupant nazi.

Le conseil municipal de Guingamp réitère donc au centre culturel breton sa pressante injonction de changer d'éponyme et d'enlever de la façade du bâtiment public de son siège et de l'en-tête de sa correspondance le nom de Roparz Hémon.

C'est au prix de ce devoir de mémoire que le mouvement culturel breton retrouvera l'adhésion du plus grand nombre pour de nouvelles avancées ».

Les responsables « prêts à le débaptiser au vu d'éléments nouveaux »

Roparz Hémon : le centre culturel réagit

Le Centre culturel breton a vite réagi à la motion, votée par le conseil municipal, lundi, qui met en cause le passé « pro allemand » de Roparz Hémon. Les responsables se disent prêts, au vu d'éléments nouveaux, à débaptiser le centre, Mais ils réclament aussi un droit d'inventaire.

Cela n'a pas tardé. Dès hier, le Centre culturel breton a réagi au vote de la motion sur Roparz Hémon, présentée la veille par le conseil municipal de Guingamp. Dans un communiqué, il «dénonce l'amalgame tendancieux auquel il est mêlé. Des rumeurs courent et une polémique confuse s'en suit autour du fait qu'il y aurait de nouveaux éléments concernant le passé de Louis Mémo, dit Roparz Hémon. Le centre n'en a pas pour le moment été informé directement, et ses responsables ne peuvent que le regretter. » Pour pouvoir juger, « il

faut que les éléments nous soient soumis et soient étudiés avec le plus grand soin. »

« Droit d'inventaire »

Si l'inventaire du passé doit être dressé, « il faudra aussi le faire sans complaisance envers les hommes politiques de quelque obédience qu'ils soient ». Afin de dépassionner un débat « qui a perdu de sa sérénité, le centre annonce que le nom de Roparz Hémon ne sera plus utilisé jusqu'à nouvel ordre pour la communication de la Kreizenn Sevenadurel Vreizhon ».

Par ailleurs, le centre organise un débat sur la vie et l'œuvre de Roparz Hémon, le 9 juin à Guingamp. Sont invités : **Ronan Le Calvez**, auteur d'une thèse sur l'histoire de la radio en langue bretonne (où il est question des « amitiés allemandes » de Roparz Hémon, lors de la Seconde Guerre mondiale) ; **Goulc'hen Kervella**, responsable de la troupe de théâtre Strollad ar Vro qui a mis en scène plusieurs pièces de Roparz Hémon ; **Erwan Vallerie**, docteur es lettres, auteur de « Roparz Hémon, lexicographe » ; **Ronan Huon**, directeur des éditions Al Liamm qui ont publié les œuvres de Roparz Hémon ; **Alice Gleonec**, une enseignante auteur de recherches sur son œuvre romanesque ; Ivona Martin, son ancienne secrétaire...

« Dans la plus parfaite transparence et au vu des éléments qui pourraient nous être soumis », le conseil d'administration du Centre culturel breton pourrait alors appeler à une assemblée générale extraordinaire, seule instance pouvant décider du changement d'appellation, « votée en 1980 sous la municipalité de François Leizour ».

Au-delà de ce communiqué, au ton plutôt consensuel, le président du centre, **Philippe Cadoret**, s'insurge contre « l'amalgame et les extrapolations ». Et prévient : « S'il faut débaptiser le centre Roparz-Hémon, il faudra aussi débaptiser les collèges Jules-Ferry et autres lycées Ernest-Renan... »

Dans un autre communiqué, l'Union des enseignants en breton abonde dans ce sens : « L'avènement de la nouvelle citoyenneté fondée sur les droits de l'homme et élargie à la diversité culturelle dépend sans doute fort peu de la désacralisation du seul Roparz Hémon : elle ne verra le jour que si nous usons aussi de notre droit d'inventaire envers tous les piliers de l'idéologie (nationaliste) française, y compris Mitterrand et Thorez. » Le débat, lancé sur des bases vives par Maurice Briand, maire-adjoint, promet de rebondir dans les prochains jours.



Entrée du Centre culturel breton

Le centre culturel breton « suspend » Roparz Hémon

Tout en dénonçant « l'amalgame tendancieux » de la motion du conseil municipal, où l'injonction d'ôter le nom de Roparz Hémon côtoie la condamnation de l'attentat de Quévert, le centre culturel breton a décidé « jusqu'à nouvel ordre » de ne plus utiliser le nom de Roparz Hémon.

Ses responsables attendent d'être informés de « nouveaux éléments » concernant le passé du grammairien avant d'envisager un changement de l'appellation décidée en 1980.

Selon un communiqué signé de Philippe Cadoret, président du centre, la décision d'abandonner provisoirement Roparz Hémon a été prise « afin de dépassionner un débat qui a perdu de sa sérénité ».

Des éléments nouveaux

« Des rumeurs courent et une polémique confuse s'en suit autour du fait qu'il y aurait de nouveaux éléments concernant le passé de Louis Mémo dit Roparz Hémon. Le centre n'en a pour l'instant pas été informé directement et ses responsables ne peuvent que le regretter ».

Parmi ces « éléments nouveaux » figurent les informations données vendredi par « Bretagne-Ile-de-France », journal des Bretons de Paris, selon lesquelles l'écrivain figure sur les registres d'immatriculation des agents de la Gestapo.

Un nom donné « en toute bonne foi »

Ces informations ont été relayées par l'association Diwan, dont le conseil d'administration a décidé samedi, conformément à un souhait du conseil général du Finistère, de débaptiser le collège Roparz-Hémon du Relecq-Kerhuon.

« Pour pouvoir juger, il faut que les éléments nous soient soumis et soient étudiés avec le plus grand soin », poursuit le communiqué. « Pour moi, il n'y a rien de neuf », précise de vive voix Philippe Cadoret, qui déplore que « ceux qui détiennent des informations ne les communiquent pas aux premiers intéressés, qui en toute bonne foi ont donné au centre le nom de Roparz Hémon. À l'époque, la municipalité de François Leizour n'avait rien trouvé à redire ».

Une pique à l'intention de l'association La Libre Pensée, qui avait saisi au mois de mars les élus de ce dossier, avant que le conseil municipal vote hier soir une motion comprenant l'injonction d'ôter le nom de R. Hémon du centre culturel breton.

Un débat le 9 juin 2000

« S'il apparaît qu'il y a la moindre chose qui mérite de revoir la dénomination, cela sera fait », assure Philippe Cadoret. « Dans la plus parfaite transparence et au vu des éléments qui pourraient nous être soumis, le conseil d'administration du centre pourrait alors appeler à une assemblée générale extraordinaire, seule instance pouvant décider du changement d'appellation », indique le communiqué.

Dans ce contexte, la conférence programmée le 9 juin sur « la vie et l'œuvre de Roparz Hémon » pourrait être une contribution à la démarche. Parmi les invités figurent Ivona Martin, ancienne secrétaire de l'écrivain, Erwan Vallérie, docteur es lettres, Ronan Huon, directeur des éditions Al Liamm qui ont publié son œuvre mais aussi Ronan Le Calvez, auteur d'une thèse révélant notamment la participation de R. Hémon à un service de propagande nazie.

« Si l'inventaire du passé doit être dressé, il faudra aussi le faire sans complaisance envers les hommes de quelque obédience qu'ils soient », ajoute le communiqué du centre, qui estime que d'autres appellations pourraient être remises en cause pour des motifs similaires.



Afin de dépressionner le débat » et jusqu'à nouvel ordre, le centre culturel breton a décidé de ne plus utiliser le nom de Roparz Hémon, dont l'effigie figure sur ses murs.

Le centre culturel breton n'avait jamais connu une telle affluence. Aucun concert, aucun fest-deiz, aucune conférence n'avait attiré autant de monde que le débat sur la vie et l'œuvre de Roparz Hémon. On s'attendait à des révélations sur son passé pendant la guerre et l'on a découvert, à travers plusieurs témoignages, un écrivain timide, travailleur et passionné par la langue bretonne. Le débat n'a pas eu lieu.

On n'a pas appris grand-chose sur le passé pendant la guerre de Roparz Hémon, vendredi soir, au centre culturel breton. Dans une salle beaucoup trop petite, surchauffée, on attendait les historiens comme Ronan Le Calvez, auteur d'une thèse sur l'histoire de la radio en langue bretonne, on attendait des éclaircissements, on souhaitait un peu de lumière sur l'action de l'ancien écrivain pendant la dernière guerre et l'on a eu, pendant près de deux heures, des témoignages sur l'importance et la qualité de l'œuvre de Roparz Hémon.

Visiblement Roparz Hémon a marqué bon nombre de bretonnants. Parmi eux, Fanch Kerrain, professeur de philosophie: "Je suis attaché à l'œuvre de Roparz Hémon, Il m'a offert une ouverture intellectuelle. J'ai accédé à un autre univers, un univers de rêve..."

Le philosophe poursuit: "Je ne suis pas là pour canoniser Roparz Hémon. S'il a trempé dans l'infamie nazie

qu'on me le prouve. Je n'ai jamais trouvé la moindre trace de cette idéologie dans ses ouvrages."
Le directeur de l'institut culturel de Bretagne, Bernard Le Nailh a aussi rappelé la contribution de l'écrivain à la littérature enfantine: "Sans lui les écoles Diwan n'existeraient certainement pas aujourd'hui."

Des phrases inacceptables

Parti en Irlande après la guerre, il animera un mensuel en prenant soin d'y adjoindre un supplément pour les jeunes.

Son ancienne secrétaire, Ivona Martin (90 ans), était d'ailleurs dans la salle et a témoigné: "J'ai travaillé essentiellement par correspondance avec Roparz Hémon pendant 24 ans. Il a voulu travailler pour le petit peuple et il a donné toute sa vie à la langue bretonne. Il nous disait souvent: c'est par votre travail que vous serez reconnu. N'entrez pas dans des querelles stériles."

Ivona Martin termine: "Quand je vois les gens l'attaquer avec des bla bla bla, sur une maladresse, une virgule, je trouve cela très dur."

Quelques-uns dans la salle ont aussi voulu dire qu'ils trouvaient très dur le comportement et les propos de Roparz Hémon pendant la guerre. Est-ce une maladresse de dire: "qu'il soufflait un vent de liberté en Bretagne sous l'occupation?"

Roger Le Roux, de la Ligue des Droits de l'Homme, debout au fond de la salle, il a été chahuté verbalement quand il a rappelé: "Roparz Hémon a été condamné à 10 ans d'indignité nationale. J'aime comme vous la danse, la littérature, la musique bretonne, mais je n'en fais pas quelque chose de sectaire (...) Certains, par leur attitude, finissent par avoir une influence néfaste."

Un militant de Ras Le Front constate que Roparz Hémon est allé trop loin: "On peut se battre pour une langue à tout prix mais pas à n'importe quel prix !"

Le directeur de l'institut culturel de Bretagne reconnaît d'ailleurs: "Il a eu quelques phrases inacceptables, nous n'avons pas fait suffisamment notre autocritique, il faut la poursuivre mais pas d'amalgame. Roparz Hémon a eu tort de faire de la langue bretonne un absolu. Il a vu dans l'affaiblissement du pouvoir français une chance pour la langue bretonne"

Yvon Le Gac, de la Libre Pensée, qui s'est interrogé sur la vie de Roparz Hémon pendant la guerre a regretté que les invités; "Répondent à des questions d'histoire par de la littérature." Il ajoutait: "Ce n'est pas le procès de Roparz Hémon que l'on fait ce soir mais celui de l'emploi de son nom."

Il faudra visiblement d'autres débats véritablement contradictoires pour faire la lumière sur le passé de cet homme.

Le bureau du centre culturel breton Roparz Hémon a décidé il y a quelques semaines de débaptiser provisoirement le nom du centre en attendant que toute la lumière soit faite sur le passé de l'écrivain.

Jack MALPART

Le président du centre culturel breton, Philippe Cadoret a regretté la décision de la mairie de refuser la salle du Champ-au-Roy. Le centre culturel s'est avéré trop petit pour accueillir tout le monde.





Roger Le Roux, président de la Ligue des Droits de l'Homme a rappelé que Roparz Hémon avait été condamné à 10 ans d'indignité nationale après la guerre

Roparz Hémon déclenche la passion

Plus de 150 personnes au débat au centre culturel breton

La salle du centre culturel breton était trop petite, vendredi soir, pour accueillir le public venu prendre part à un débat passionné sur un linguiste au passé contesté durant la Seconde Guerre mondiale : Roparz Hémon. Actuellement, le centre culturel breton ne s'appelle plus Roparz Hémon. Le nom du célèbre linguiste a été « suspendu » après les polémiques suscitées par son engagement, qualifié de « pro nazi » par certains, pendant la Seconde Guerre mondiale.

Pour le président du centre, **Philippe Cadoret**, ces attaques viennent avant tout, « en l'absence d'éléments nouveaux », de la Libre Pensée.

Afin d'en avoir le cœur net, un débat était organisé vendredi soir. Il s'est déroulé dans la salle du centre culturel breton, en raison du refus de la municipalité guingampaise de prêter le théâtre du Champ-au-Roy. Un refus qui faisait suite aux propos tenus par l'adjoint au maire **Maurice Briand**, peu amène lors du dernier conseil municipal avec le passé de Roparz Hémon.

Du coup, plus de 150 personnes se sont littéralement entassées dans une petite salle. Une affluence liée à l'intérêt du sujet : la vie et l'œuvre de Roparz Hémon. Si l'absence de Ronan Calvez, auteur d'une thèse universitaire sur les émissions en langue bretonne de 1940 à 1958, a été regrettée, la diversité du public a permis d'alimenter un débat relayé par les débatteurs.

Si l'œuvre littéraire de Roparz Hémon, qualifiée quasi-unaniment de « majeure », n'a guère prêté le flanc à la discussion, par contre son passé pendant l'Occupation à la tête de la radio Rennes-Bretagne, sous la coupe allemande, suscite la polémique. **Roger Le Roux**, de la Ligue des Droits de l'homme, et un membre de Ras'le Front, disent « non à une langue à n'importe quel prix ». Fanch Kerrain, chercheur en linguistique, l'admet d'une certaine façon : « Il a eu tort de faire de la langue bretonne un absolu ; ce qui le rendait aveugle par ailleurs. Mais ses émissions en langue bretonne n'étaient pas de la propagande. »

« Ne pas faire d'amalgame »

Pas question, pour les débatteurs, de faire de Roparz Hémon un collaborateur zélé. D'autant, note Bernard Le Mail, auteur d'un ouvrage sur la littérature enfantine en langue bretonne, que « le débat est un peu faussé. Ceux qui attaquent sans dialogue démocratique ne sont pas là ce soir ». Allusion à l'absence de Ronan Calvez et

aussi à celles de deux enseignants lannionais, **Alain Prigent et Serge Tilly**, qui auraient exhumé des archives départementales un document mettant gravement en cause Roparz Hémon.

Bernard Le Mail ajoute : « C'est vrai, il n'y a pas eu assez d'autocritique après-guerre dans le monde culturel breton. Mais il ne faut pas faire d'amalgame. »

Fanch Kerrain va plus loin à propos d'un homme qui a été acquitté en 1946 mais frappé d'une mesure d'indignité de dix ans. « Cette affaire Hémon est un alibi dans une campagne démarrée depuis deux-trois ans par la Libre Pensée, relayée par le Grand Orient, et loin d'être terminée : il s'agit d'une lutte systématique destinée à entraver systématiquement l'expansion du mouvement culturel breton. »

Aussi l'ancien enseignant de philosophie de Diwan ne tient pas à ce que le centre culturel breton soit débaptisé. « Dans son œuvre, on n'a rien trouvé qui permet d'affirmer qu'il a été un pro nazi. »



Des personnes comme Roger Le Roux, peu amènes à l'égard de Roparz Hémon, ont pu s'exprimer, mais ces propos n'ont pas suscité l'unanimité

Diwan priée de débaptiser son collègue Roparz-Hémon

L'attentat de Quévert suscite débats et prises de position. Le conseil général du Finistère vient doublement de se manifester. D'abord en demandant à Diwan de débaptiser son collègue du Relecq-Kerhuon qui porte le nom de Roparz Hémon. Pierre Maille a, d'autre part, adressé de sévères critiques à l'égard du dictionnaire breton « Ar geriadur brezhonneg » en demandant les corrections nécessaires.

Si le conseil général du Finistère intervient ainsi, c'est qu'il est à double titre financeur de Diwan et du dictionnaire dont la seconde édition est en cours.

Pour le collège Diwan du Relecq-Kerhuon, près de Brest, le conseil général est sollicité par Diwan à hauteur de 1,6 million de francs pour l'année 2000. Subvention en hausse d'environ 30 % (1,2 million l'an dernier) en raison notamment du développement du site de Quimper.

Le conseil général n'est pas opposé à cette subvention. Mais il a décidé d'y ajouter une condition : **le changement de nom du collège puisque l'évocation de Roparz Hémon, soudainement remonté à la surface après l'attentat de Quévert, suscite de sérieuses réserves liées à son rôle sous l'Occupation.**

Le drame de Quévert a accéléré cette prise de position du conseil général du Finistère qui, depuis plusieurs mois déjà, s'interrogeait sur l'opportunité de conserver ce nom à un établissement financé, en partie, par le département.

Du reste, au sein même du mouvement Diwan, des parents d'élèves et des dirigeants se posent eux aussi des questions, surtout dans le contexte actuel. Il est donc probable que la demande du conseil général, même si elle suscite un débat interne, ne restera pas sans effet.

« Critiques justifiées »

Pierre Maille, au titre de président du conseil général du Finistère, a également pris une position ferme à l'égard du dictionnaire breton qui, dit-il, « a fait l'objet de critiques justifiées sur un certain nombre de définitions ». En évoquant la participation financière du département à cet ouvrage, Pierre Maille « condamne ceux qui ont commis ces détournements inadmissibles du dictionnaire breton. Cet ouvrage, ajoute-t-il, a été subventionné pour servir de référence à la langue bretonne, à ceux qui l'étudient, à ceux qui l'enseignent, à ceux qui la parlent. Il est indispensable que le comité scientifique, garant de la qualité des travaux, apporte les corrections nécessaires pour la seconde édition ».

Andrew Lincoln : « Le dossier est ouvert ».

La prise de position du conseil général sonne comme une mise en demeure à l'égard de Diwan. Mais au sein du mouvement, le dossier était déjà ouvert, comme le confirme le président de Diwan, Andrew Lincoln.

« Lors de notre réunion du conseil d'administration, le 26 avril dernier, indique-t-il, nous avons estimé qu'il fallait ouvrir le dossier. Ce qui a été fait lors de notre assemblée générale ordinaire, le 30 avril. J'avais indiqué alors que le mouvement culturel breton avait été d'une clarté exemplaire dans sa condamnation de l'attentat de Quévert mais qu'il y avait aussi un besoin manifeste de clarté sur le passé.

Depuis l'automne, nous nous interrogeons sur ce dossier. Et puis, est arrivée la thèse de Ronan Calvez qui s'est penché sur l'interrogatoire de Roparz Hémon à la Libération {*}. Ce sont des éléments nouveaux sur la recherche historique qu'il nous faut maintenant intégrer dans notre réflexion-car je considère que notre position doit être clairement arrêtée, d'autant plus que l'opinion publique, aussi, attend cette clarification ».

Réunion le 24 juin 2000

Andrew Lincoln indique que des documents ont été remis aux membres de l'association pour que la question soit débattue, en connaissance de cause, lors de la prochaine réunion ordinaire de Diwan qui se tiendra le 24 juin. « Je souhaite qu'on parvienne à une véritable lecture historique, loin des caricatures comme des images pieuses. Qu'il y ait d'abord un travail d'historiens puis un travail de citoyens ».

« Même si la thèse de Ronan Calvez n'est pas encore publiée, poursuit le président de Diwan, nous disposons d'éléments historiques plus précis. Ils devraient nous permettre de faire la distinction entre ce qui est honorable et ce qui est critiquable. Je souhaite que ce débat se fasse dans la sérénité, basé sur une lecture historique fine avant de poser, ensuite, les questions de principe ».

(*) À la Libération, Roparz Hémon avait été condamné à l'indignité nationale mais acquitté sur les charges d'atteinte à la sûreté de l'État

Le directeur d'An Here se justifie.

La controverse liée à certaines citations du dictionnaire breton amène Martial Ménard, directeur des éditions An Hère qui ont publié cet ouvrage, à apporter des précisions.

« En premier lieu, dit-il, ce dictionnaire, qui a demandé sept années de travail, est un ouvrage didactique et non pas politique et, en tout état de cause, il n'est pas censé contenir de propos idéologiques ou subversifs. Ce n'était pas notre propos et les six exemples relevés (qui sont des citations comme cela se fait dans tous les dictionnaires) seront changés dans la prochaine édition ».

« Six exemples sur des milliers d'autres »

« Il s'agit de six exemples, sur des milliers d'autres, comme on en trouve dans tous les dictionnaires français. Céline, Marcel Aymé et autres grands « résistants » y sont cités bien souvent et les phrases que les lexicographes français leur ont empruntées pour illustrer leurs définitions sont autrement plus orientées que les six exemples relevés dans le « Geriadur Brezhonneg ».

Le directeur d'An Hère s'étonne qu'il y ait ainsi, deux poids deux mesures et que les dictionnaires français ne fassent pas l'objet du même examen.

Il précise par ailleurs que si ce dictionnaire est dédié à Roparz Hémon c'est parce que celui-ci « fut le premier à se lancer dans la lexicographie monolingue bretonne ».

Enfin, sur son propre combat politique, Martial Ménard renvoie à ses prises de position contre le Front national et au procès qui lui a été intenté à Saint-Brieuc par un membre de ce parti. « Nous avons gagné ce procès, indique-t-il, et cela devrait suffire à prouver, si besoin était, que je n'ai jamais été un extrémiste de droite. Mes opinions sont de l'autre côté de l'échiquier politique ».

Devoir de mémoire et régionalisme breton : l'essentiel reste à faire.

Il est beaucoup question en Bretagne du devoir de mémoire, cette occasion qui nous est offerte de revisiter l'histoire et de rafraîchir nos souvenirs défaillants. Les Bretons, dans ce domaine, à commencer par les militants du régionalisme, ont du pain sur la planche. Trois incidents survenus ce dernier week-end montrent à l'évidence aussi que la porte est étroite.

Au motif qu'un petit nombre d'entre eux s'est rapproché de l'occupant allemand, on a jeté -sans discernement, c'est vrai -l'opprobre sur l'ensemble du mouvement culturel. Plus tard, le sentiment régionaliste breton, retrouvant de sa vigueur à la faveur d'une mutation culturelle et économique traumatisante, a joué, par réaction, de l'amnésie, pour ne pas écrire de l'auto-amnistie.

La fameuse « réparation historique » qui serait due par l'État français à la Bretagne, au moins depuis la guerre 14-18 (sinon depuis la III^e République et pourquoi pas depuis 1532) justifiait qu'on passât outre. Moyennant quoi, on a souvent oublié, méconnu, ignoré ces pages sombres de la guerre; ou on les a parfois glorifiées quand il était de bon ton dans certains milieux ultras de se référer à tel ou tel « Breiz Atao » réfugié en Irlande et supposé être la tête pensante du FLB.

Ce travail de mémoire n'a pas été effectué. Du coup, certains militants, qui ne sont pas parmi les plus durs, se prennent les pieds dans le tapis de l'histoire. On l'a vu avec une bande dessinée taxée de « révisionnisme », puis dans le choix du nom de Roparz Hémon pour baptiser un lycée Diwan ou encore dans la célébration, en Bigoudénie, de la naissance d'un écrivain et journaliste qui serait passé comme bien d'autres - figures charismatiques de l'Emsav - par le fameux camp de Sainte-Marguerite à Rennes où les « collaborateurs » bretons ont été enfermés en 1944-1945.

Lecture hâtive ?

À cette ignorance viennent s'ajouter quelques récents pas de clercs. La semaine passée, des militants vannetais

débaptisaient symboliquement une rue François-Mitterrand pour l'appeler rue de la Francisque, manière sans doute de montrer que la « collaboration » avait d'autres visages. Raymond Marcellin, ancien ministre gaulliste de l'Intérieur, n'a-t-il pas reçu, lui aussi, cette décoration de Vichy.

Si on peut en sourire, faut-il passer sur l'« exploit » qui a consisté ce week-end à remplacer le drapeau tricolore sur le monument aux morts de Lanester par un gwen-ha-du, provoquant l'ire du maire communiste (qui ignore peut-être que le secrétaire fédéral de son parti fut membre du comité directeur de l'UDB dans les années 1970). Et que faut-il encore penser de cette initiative quimperloise, samedi, consistant à proposer le nom de Glenmor en lieu et place de celui de Jules Ferry, dont le « colonialisme et le racisme », seraient aussi condamnables que « la supposée collaboration » de Roparz Hémon. N'y a-t-il pas danger à brouiller ainsi la réflexion, à renvoyer dans une lecture hâtive les faits dos à dos ? Ne vaudrait-il pas mieux pour le mouvement breton faire une bonne fois pour toutes sa grande lessive, évitant ainsi que les bombes à retardement de l'histoire ne lui sautent à la figure ?

Ferdi Motta

«Affaire» Roparz Hémon: l'Adsav demande à Diwan de rebaptiser son collègue!

Dans un communiqué, le bureau politique de l'Adsav, qui se définit comme « le parti de la droite nationaliste bretonne », prend position, à son tour, dans la polémique autour du linguiste breton Roparz Hémon.

Évoquant le « mauvais feuilleton manipulé par des élus communistes, socialistes ou mondialistes », les auteurs rappellent les propos du ministre Monzie en 1925 : « Pour l'unité linguistique de la France, le breton doit disparaître ».

« Roparz Hémon osa travailler entre 1940 et 1944, et aurait même été payé pour sa tâche... de parler breton à la radio, Chose interdite jusque-là par l'État français », soulignent les rédacteurs du communiqué, qui poursuivent : « Alors, payé par les Allemands ou Vichy? Oui, sans doute, comme tous les instituteurs, fonctionnaires, secrétaires de préfecture, agents des postes, de l'eau, de l'électricité, des trains, des hôpitaux... comme tous ceux qui ont travaillé sous l'occupation, ni plus ni moins », avancent les responsables de l'Adsav, qui « exhortent Diwan à ne pas débaptiser ou à rebaptiser son collègue du Relecq-Kerhuon ».

Faute de quoi. l'Adsav propose de débaptiser les rues, places et écoles portant les nom de plusieurs personnalités politiques historiques ou contemporaines. « Pourquoi deux poids, deux mesures suivant qu'il s'agit d'un Breton engagé ou d'un Français? » s'interrogent les auteurs

